

## ECOLE NAUTIQUE

Adhésion saison 2022/ 2023

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

Renseignements et Inscriptions : 06.88.52.14.99 (Vincent PLET)

### 1- L'ENCADREMENT :

---

Il sera effectué par Vincent PLET - *Educateur Sportif diplômé*.

### 2- DÉROULEMENT D'UN COURS :

---

- La prise en charge des enfants ne peut se faire que **maximum 5 minutes avant** le début des entraînements et se termine dès la fin du cours.
- Les enfants peuvent arriver en tenue de voile mais avec des affaires de rechange.
- En cas de manquement au présent règlement ou si le dossier administratif n'est pas complet, l'école nautique se réserve le droit de refuser un adhérent.

### 3- L'ÉQUIPEMENT :

---

L'enfant devra venir avec une tenue adaptée à la pratique de la voile et au temps. A savoir :

- Short, tee-shirt, casquette, coupe vent
- Crème solaire, lunettes de soleil
- Chaussures pour aller dans l'eau (vieilles baskets)
- Serviette de toilette et bouteille d'eau
- Vêtements de rechange légers et chauds
- Pour les porteurs de lunettes prévoir un cordon pour ne pas les perdre dans l'eau.

### 4- INSCRIPTIONS :

---

- Tout dossier incomplet sera refusé.
- En ce qui concerne les attestations d'assurance, si vous n'avez pas reçu les nouvelles avant le dépôt du dossier, merci de bien vouloir le mentionner et régulariser dès que possible.
- Même si vous réglez l'inscription en plusieurs fois (*3 fois maximum par enfant*), il est obligatoire de **fournir TOUS les chèques** dès l'inscription et de **les libeller à l'ordre du Trésor Public**.  
Attention merci de ne pas dater les chèques. Le premier encaissement sera fait en octobre et les suivants à 1 mois (au moins) d'intervalle. Les dates seront déterminées par la CCSA.
- En cas de défaut de règlement au 1<sup>er</sup> octobre, nous serons contraints de refuser l'enfant en cours.



A retourner complété et signé à la Communauté de Communes Sor et Agout

**Règlement intérieur de l'école Nautique**  
Saison 2022/2023

Je soussigné, \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant  
(pour les mineurs) \_\_\_\_\_, certifie avoir lu et accepté le  
règlement intérieur de l'école nautique de la CCSA.

A Saix, le \_\_\_\_\_

Signature,  
\_\_\_\_\_

**CADRE RESERVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT**

Dossier Reçu le : \_\_\_\_\_

Complet :  Oui  Non  
Si non, pièces manquantes : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nature du règlement :  Chèques :  
Banque \_\_\_\_\_  
Montant ① \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_  
Montant ② \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_  
Montant ③ \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_

Chèque Vacances *Montant : \_\_\_\_\_*  
 Coupons Sports *Montant : \_\_\_\_\_*  
 Pass Loisirs MSA *Montant : \_\_\_\_\_*  
 Chèque collégien *Montant : \_\_\_\_\_*  
 Autre : \_\_\_\_\_ *Montant : \_\_\_\_\_*